ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions DAEC
Raumplanungs-, Umwelt- und Baudirektion RUBD

Chanoines 17, 1701 Fribourg

T +41 026 305 36 04, F +41 026 305 36 09
www.fr.ch/daec

AGGLO
FRIBOURG · FREIBURG

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Fribourg, le 9 juin 2016

Communiqué de presse

—

Une plate-forme à disposition des communes de l'Agglomération de Fribourg pour la gestion des réserves de zones à bâtir

Les communes de l'Agglomération de Fribourg disposent désormais d'un outil pour la gestion de leurs réserves de zones à bâtir. Elaborée par l'EPFZ, avec le soutien de l'Etat de Fribourg et de l'Agglomération, cette plate-forme permet d'avoir une vue d'ensemble des terrains en zone et disponibles, tant pour l'habitat que pour les activités économiques. Au total, les 10 communes disposent de 325 hectares de réserve en zone à bâtir, soit une réserve suffisante pour absorber les besoins jusqu'en 2030, à condition que des mesures de densification soient appliquées.

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT), entrée en vigueur le 1er mai 2014, vise une utilisation mesurée et dense du sol ainsi qu'une gestion des zones d'activités au niveau régional et non plus communal. Vu l'évolution démographique considérable du canton et plus particulièrement de l'Agglomération de Fribourg, de nombreux défis en lien avec le développement de l'urbanisation se posent.

L'Etat de Fribourg et l'Agglomération ont mandaté l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (EPFZ) pour développer un outil permettant aux communes d'avoir une vue d'ensemble en temps réel des terrains en zone disponibles, tant au niveau quantitatif que qualitatif. La plate-forme a été élaborée par le biais de la méthode Raum+, appliquée pour la première fois en Suisse romande. Elle représente un outil de qualité pour l'Agglomération et le canton et donne aux communes une solution de gestion de la zone à bâtir qui permettra de dégager des potentiels de densification, point central de la nouvelle LAT.

Les 10 communes de l'Agglomération de Fribourg bénéficient à ce jour de 325 hectares de zones à bâtir non construites ou sous-utilisées, soit une réserve tout juste suffisante pour absorber le développement démographique prévu d'ici 2030, à condition d'une mobilisation conséquente et d'une gestion économe des surfaces disponibles. 45% de ces surfaces sont situées en zone d'activités économiques, 25% en zone d'habitation. Un quart (82 ha) est disponible immédiatement et 28% (90 ha) dans un délai de 5 ans. Les disparités entre communes sont importantes. L'Agglomération va mettre à profit les données récoltées pour élaborer une stratégie de densification.

Contacts

—

Maurice Ropraz, Conseiller d'Etat, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions, T +41 26 305 36 04, de 14 h à 15 h
René Schneuwly, Président du Comité d'agglomération, T+41 26 322 11 56
Prof. Dr. Sc. Techn. Bernd Scholl, Professeur en développement du territoire, EPFZ, T+41 44 633 30 03